

## SEANCE du 10 décembre 2020

Le dix décembre deux mille vingt, dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Frédéric SOUILLARD, Daniel COLLAY, Amaury SAULNIER, Dominique HILL, Vanessa BECAM, Karim BOUCHENTOUF, Delphine HAMDIDOUCHE, Serge VAUCLIN, Sandrine CLEMENCE

Absents excusés :

Secrétaire de Séance :

Date de convocation : 26 novembre 2020 – Date d'affichage : 17 décembre 2020

### Décisions modificatives

Afin de pouvoir récupérer du FCTVA, il faut intégrer les études aux travaux réalisés. Pour cela la décision modificative suivante est nécessaire :

#### DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	11 770,50 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 770,50 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 770,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 770,50 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 770,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 770,50 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>11 770,50 €</b>		<b>11 770,50 €</b>

Un titre de 2019 a été émis à tort au compte 132. Il convient de rectifier par décision modificative pour rétablir la bonne imputation.

#### DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1332 : Amendes de police	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 200,00 €</b>		<b>7 200,00 €</b>

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ces décisions modificatives.*

### **Logement communal**

Lors de la dernière séance de Conseil Municipal il a été demandé aux membres du Conseil Municipal d'apporter une réflexion sur le devenir du logement communal.

Plusieurs possibilités existent. La première, remettre en location, la seconde, vendre le bien et enfin la troisième possibilité, que la commune utilise le bien.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal avaient décidé de reporter la question au conseil suivant.

Suite à une commission travaux et afin d'apporter un peu plus de précisions, une estimation du montant des travaux à réaliser pour une éventuelle location a été faite.

Après échange, il convient de prendre une décision sur le devenir de ce logement.

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de mettre en location le logement et d'y effectuer les travaux nécessaires.*

### **Convention participation d'un agriculteur au déneigement**

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier du déneigement et expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour la saison hivernale 2020/2021, de signer une convention annuelle en cette matière.

Pour cette mission, le GAEC DE BOSSCHERE a été sollicitée,

Le forfait horaire soumis pour cette intervention est de 70 € par heure avec utilisation de la lame communale. Une facture globale sera établie en fin de saison hivernale.

*Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le GAEC DE BOSSCHERE pour le déneigement de la commune sur la saison hivernale 2020/2021.*

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service Public – SIAEPA Auffay - Tôtes**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales impose par ses articles D 2224-1 à D 2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

M. le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2019, établis par le SIAEPA de la région d'Auffay-Tôtes.

Ces rapports comprennent d'une part les indicateurs techniques et d'autre part les indicateurs financiers approuvés par le comité syndical du SIAEPA.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Considérant que la Commune de Frichemesnil est membre du SIAEPA de la Région Auffay-Tôtes pour les compétences suivantes (Eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif),

Considérant que le SIAEPA de la région d'Auffay-Tôtes a présenté et validé durant son comité syndical les rapports pour le prix et la qualité des services en eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif,  
Considérant l'obligation définie à l'article D 2224-3 de diffuser les rapports annuels établis par le SIAEPA de la région d'Auffay-Tôtes pour les compétences citées ci-dessus,

*Après avoir entendu lesdits rapports et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics pour l'eau potable au titre de l'exercice 2019 (idem pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif).*

## **Colis de Noël**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, comme chaque année, un colis de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans. Cette année 84 personnes sont concernées.

En raison des conditions sanitaires, le traditionnel banquet du 11 novembre n'a pu avoir lieu cette année.

Afin d'apporter un peu de joie à nos anciens, pour qui l'année a été particulièrement difficile (peu de sorties et visites), le colis de fin d'année va exceptionnellement être amélioré. Un petit mot d'accompagnement sera glissé dans le colis.

Cette année Patrick sera aidé de Brigitte pour la préparation et la distribution des colis.

*Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité que soit attribué aux personnes de plus de 65 ans un colis de fin d'année pour l'année 2020.*

## **Informations**

### RPI

Une réunion avec les membres du RPI a eu lieu le 2 décembre. L'organisation est désormais en place. Les effectifs à venir semblent satisfaisants pour le maintien de toutes les classes du RPI.

### Vœux

Compte-tenu des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu cette année.

### Noël

Le repas de Noël des enfants à la cantine est fixé au jeudi 17 décembre 2020.

Le spectacle de la garderie ne pouvant avoir lieu au vu des conditions sanitaires, un goûter va être organisé pour les enfants le vendredi 18 décembre. Les enfants pourront ainsi célébrer Noël ensemble, les parents ne pourront y assister.

Les enfants scolarisés à Frichemesnil se verront remettre un sachet de chocolats, offert par la commune, ainsi qu'un livre, offert par la coopérative scolaire lors du passage du père Noël à l'école.

### Chats

Nous avons été interpellés par une voisine de la maison de Monsieur Levasseur. Une quinzaine de chats sont restés aux abords de la maison. Une voisine les nourrit mais cela ne peut pas durer. Elle a contacté des associations qui ne souhaitent pas les prendre. Nous avons contacté la Communauté de communes qui exerce la compétence mais ceux-ci nous répondent qu'ils disposent d'une fourrière pour chiens mais pas pour chats. Il est de la responsabilité du Maire, ou de la Communauté de communes si délégation (ce qui est le cas à Frichemesnil) de prendre en charge les animaux errants.

### Ecole

Suite à des problèmes constatés sur l'auvent de l'école, une expertise est demandée à l'assurance afin d'apporter une solution à ce problème.

Un nouveau revêtement de sol va être installé dans les deux couloirs de l'école ainsi que dans les toilettes des grands. En effet, le sol est glissant. Palluvi à fait une chute, ce qui lui a valu un arrêt de travail. Les enfants, glissent régulièrement. Il fallait donc résoudre ce problème pour éviter tout accident.

### Galuchon

Point sur l'avancée du Galuchon

### Calendriers pompiers

Nous avons reçu en mairie une demande des pompiers de Bosc-le-Hard pour la mise à disposition aux habitants d'une urne en mairie pour leur permettre de collecter des dons.

Nous devons leur apporter une réponse quant à cette demande.

Le Conseil Municipal accepte le dépôt d'une urne en mairie pour recueillir les dons.

### Lotissement Briaux

Point sur l'avancée du dossier et les courriers reçus.

Nous rappelons que lors de la séance de Conseil Municipal du 28 septembre 2020, les élus, à l'unanimité, avaient émis un avis défavorable au projet.

### **Questions diverses**